Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026016-DE

2026-016

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2026 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 17 février à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **19**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY, Laetitia HENRY Pierre CHOUPEAUX, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Chantal BOUHIER, Patrick JAGOREL, Claire SERRE

Procurations :
Gaelle SCHOUMAKER à Franck CHAMPAGNE,
Jean Pierre VARNIER à Didier LE VEXIER
Emilie GICQUEL à Vincent LE BERR

Absent :

Secrétaire de séance : Laetitia HENRY
Date d'envoi de la convocation : 12 Février 2026
Date de l'affichage : 23 février 2026

RAPPORT DE SUITES

Monsieur Le Berr, adjoint aux finances donne lecture du rapport de suite demandé par la cour régionale des comptes :

Rapport établi en application de l'article L.243-9 du code des juridictions financières Commune de Saint-Brandan

---

1. Rappel du cadre et de la démarche

Le présent rapport de suites a pour objet de présenter les **actions engagées par la commune de Saint-Brandan** à la suite des **observations définitives et recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes Bretagne**, à l'issue du contrôle des comptes et de la gestion portant sur les exercices 2018 et suivants.

Ce document est destiné à être présenté à l'assemblée délibérante dans le délai réglementaire d'un an suivant la communication du rapport d'observations définitives.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026016-DE

2. Suites données aux recommandations de la Chambre

Recommandation n°1

Rendre disponibles sur le site internet de la commune les informations dont la publication est exigée par le CGCT

Constat de la Chambre

La commune ne respectait plus, depuis 2019, ses obligations de publication en ligne relatives notamment aux documents budgétaires, aux notes de synthèse et aux informations sur la gestion des services publics locaux.

Actions engagées par la commune

- Mise en ligne sur le site internet communal d'une **présentation synthétique du compte administratif 2023** ;
- Mise en ligne d'une **présentation synthétique du budget primitif 2024 et 2025**.

État d'avancement

Recommandation **partiellement mise en œuvre**. La commune s'engage à poursuivre la mise en conformité progressive du site internet avec l'ensemble des obligations réglementaires prévues par le CGCT.

Recommandation n°2

Mettre en place sans délai une comptabilité d'engagement conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57

Constat de la Chambre

L'absence de comptabilité d'engagement ne permettait pas un suivi fiable de l'exécution budgétaire et affectait la qualité de l'information financière.

Actions engagées par la commune

- Mise en œuvre effective de la **comptabilité d'engagement pour la section d'investissement** ;
- Démarche engagée pour étendre ce dispositif à la **section de fonctionnement**, dont la mise en œuvre s'est révélée plus complexe sur le plan technique.

État d'avancement

Recommandation **en cours de mise en œuvre**. La commune confirme son objectif de déployer la comptabilité d'engagement sur l'ensemble des sections budgétaires conformément aux exigences réglementaires.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026016-DE

3. Suites données aux principales observations (hors recommandations formelles)

3.1 Fiabilité des comptes et information budgétaire

Constats de la Chambre

- Incohérences passées entre comptes administratifs et comptes de gestion ;
- Retard dans les écritures liées au transfert de la compétence assainissement ;
- Insuffisance de provisions pour créances douteuses.

Actions engagées

- Régularisation des écritures comptables liées au transfert de compétence en 2022 ;
- Amélioration de la complétude des annexes budgétaires ;
- Inscription prévue de **provisions adaptées depuis le budget primitif 2025**.
- **Suppression des budgets lotissement et Carestiemble au 31 décembre 2025**

3.2 Situation financière et gestion de la dette

Constats de la Chambre

- Remboursement trop rapide de la dette liée à la médiathèque ;
- Tensions de trésorerie récurrentes liées à un fonds de roulement insuffisant ;
- Recours ponctuel à des financements inadaptés.

Actions engagées

- **Renégociation et étalement de la dette en 2023**, permettant de réduire l'annuité et de rétablir la soutenabilité financière ;
- Absence de souscription de nouveaux emprunts. **La dette au 31 décembre 2025 était de 1 077 000 Euros soit une capacité de remboursement en 2.5 Ans. 250 000 euros seront remboursé en 2026**
- Extinction programmée de la dette à l'horizon 2032.

3.3 Charges de fonctionnement et charges de personnel

Constats de la Chambre

La Chambre régionale des comptes relève que les **charges de fonctionnement de la commune sont globalement supérieures à la moyenne des communes de taille comparable**, avec une progression plus rapide que celle des produits de gestion sur la période examinée. Les **charges de personnel**, en particulier, ont connu une augmentation marquée (+15 % environ sur la période), représentant près de 60 % des dépenses de fonctionnement, avec un coût par habitant supérieur à la moyenne de la strate.

Actions engagées par la commune

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026016-DE

- Mise en œuvre, dès 2022, d'un **plan de maîtrise des charges de fonctionnement**, intégrant une sobriété accrue sur les dépenses courantes ; **Ainsi le niveau des charges du chapitre 011 est stabilisé. Le totale des charges en 2025 (1 956 000 Euros et identique à celui de 2023 (1954 000 Euros)**
- **Réorganisation de l'ensemble des services certains services, Administratifs, techniques et périscolaire. La commune emploie aujourd'hui 18.5 ETP titulaires contre 22 en 2023. Les charges de personnel représentaient 53% des dépenses en 2025. La restructuration des services ayant été finalisée fin 2025, 2026, sera une année d'économie pleine**
- Réduction du recours à des personnels extérieurs (Plus d'emploi du CDG et d'Armor emploi)
- L'objectif de la commune est de maintenir un excédent de fonctionnement compris entre 380 000 et 400 000 Euros annuellement.

Ces mesures ont permis de **stabiliser la dynamique des charges**, tout en maintenant un niveau de service compatible avec les capacités financières de la commune.

3.4 Politique d'investissement et perspectives

3.3 Politique d'investissement et perspectives

Constats de la Chambre
La Chambre préconise une grande sobriété en matière d'investissement et une meilleure adéquation entre les projets, les ressources propres et les capacités de financement de la commune.

Orientations retenues par la commune

- Gel des projets d'investissement structurants jusqu'à la fin de la mandature actuelle ;
- **Réalisation uniquement des investissements indispensables, notamment en matière de sécurité, d'entretien du patrimoine et d'efficacité énergétique ; L'ensemble de ces travaux a été achevé en 2025.**
- Priorité donnée aux projets bénéficiant de financements externes significatifs.

---

4. Conclusion générale

La commune de Saint-Brandan a engagé, depuis 2022, un **ensemble cohérent de mesures de redressement et de sécurisation financière**, qui ont permis d'améliorer sensiblement sa situation budgétaire et financière.

Les recommandations de la Chambre régionale des comptes ont été **prises en compte** et font l'objet soit d'une mise en œuvre effective, soit d'un déploiement progressif. La commune demeure attentive à la fiabilité de son information financière, à la soutenabilité de sa dette et à la maîtrise de ses investissements, conformément aux observations formulées par la juridiction financière.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202774-20260217-2026016-DE

ANNEXE – Tableau de synthèse des suites données aux observations

Thématique	Observation / recommandation de la Chambre	Actions engagées par la commune	État d'avancement
Information budgétaire en ligne	Absence de publication des documents budgétaires et informations obligatoires depuis 2019	Mise en ligne d'une présentation synthétique du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024 et 2025	Partiellement conforme
Comptabilité d'engagement	Absence de comptabilité d'engagement conforme à l'instruction M57	Mise en place pour la section d'investissement ; déploiement en cours pour la section de fonctionnement	En cours
Fiabilité des comptes	Incohérences entre comptes administratifs et comptes de gestion ; retard sur les écritures d'assainissement	Régularisation des écritures comptables en 2022 et amélioration du suivi budgétaire	Conforme
Provisions pour risques	Provisions insuffisantes pour créances douteuses	Inscription prévue de provisions plus adaptées à compter du budget primitif 2025	Conforme
Gestion de la dette	Profil d'amortissement inadapté générant des tensions de trésorerie	Renégociation et étalement de la dette en 2023	Conforme
Trésorerie et fonds de roulement	Fonds de roulement structurellement insuffisant	Maîtrise renforcée des investissements et recours limité à l'emprunt	En amélioration
Politique d'investissement	Niveau d'investissement incompatible avec les capacités financières	Gel des projets structurants et priorité aux investissements indispensables ou subventionnés	Conforme
Charges de fonctionnement	Niveau de charges courantes supérieur à la moyenne de la strate, progression plus rapide que celle des produits	Mise en œuvre d'un plan de maîtrise des dépenses depuis 2022 ; sobriété renforcée sur les dépenses de fonctionnement	En amélioration
Charges de personnel	Augmentation marquée des charges de personnel et effectifs supérieurs à la moyenne des communes comparables	Réorganisation de l'ensemble des services et non-remplacement de départs à la retraite et ajustement	En amélioration

Le Maire,
Christian JOLLY

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes-d'Armor 22800